

CATEGORIE & PERIODICITE	TYPES D'ÉTABLISSEMENTS														
	J	L	M	N	O	P	R (1)	R (2)	S	T	U	V	W	X	Y
3 ans															
1ère catégorie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X
2ème catégorie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X
3ème catégorie	X	X			X	X	X	X			X				
4ème catégorie	X				X		X				X				
5 ans															
1ère catégorie												X			
2ème catégorie												X			
3ème catégorie			X	X					X	X		X	X	X	X
4ème catégorie		X	X	X		X		X	X	X		X	X	X	X

(1) Avec hébergement. (2) Sans hébergement.

Dispositions spéciales :

Parcs de stationnement couverts (PS33)

parcs isolés : **tous les 5 ans** pour les parcs de plus de 250 véhicules

parcs non isolés d'un ou plusieurs ERP : lors des visites périodiques de l'ERP le moins fréquemment visité avec un mini d'une fois tous les 5 ans

Chapiteaux, Tentes et Structures à implantation prolongée (CTS 50)

1ère catégorie	tous les ans
2ème catégorie	tous les 2 ans
3ème catégorie	tous les 3 ans
4ème catégorie	

Etablissements pénitentiaires

> 700 personnes	tous les 2 ans
de 301 à 700 p	tous les 3 ans
de 100 à 300 p	tous les 4 ans
< 100 personnes	tous les 5 ans